

Commission : Discipline

Date : 14 novembre 2024

Le présent document hebdomadaire est publié à la suite d'une décision du Comité de direction du District de Football de la Charente. Il donne à titre d'information la liste des sanctions prononcées par la commission de discipline. Il ne se substitue pas aux procès-verbaux de cette dernière, qui seuls ont une valeur officielle.

Niveau Compétition	Date	Nom du club	Sanction	Référence sanction	Qualité	Date d'effet	Amende financière
D2	09 11 24	US CHASSENEUIL	3 matchs de suspension	Art. 3 du Barème Disciplinaire	Joueur	11 11 24	55€
D2	20 10 24	FC SAINT HILAIRE	Match perdu par pénalité	Art. 4.1.1 du Règlement Disciplinaire	Club	15 11 24	-
D2	20 10 24	FC SAINT HILAIRE	2 matchs à huis clos dont 1 avec sursis	Art. 4.1.1 du Règlement Disciplinaire	Club	15 11 24	-
D2	20 10 24	FC SAINT HILAIRE	15 matchs de suspension	Art 10 et 4 du Barème Disciplinaire	Dirigeant	21 10 24	440 €
D2	28 10 24	AS BEL AIR	6 matchs de suspension dont 2 avec sursis	Art 10 et 1.4 du Barème Disciplinaire	Joueur	21 10 24	60 €
D2	10 11 24	JARNAC SPORTS	2 matchs de suspension	Art 2 du Barème Disciplinaire	Joueur	11 11 24	41€

D2	10 11 24	AS BEL AIR	1 match de suspension	Art 1.2 du Barème Disciplinaire	Joueur	11 11 24	35€
D3	10 11 24	JS BASSEAU	2 matchs de suspension	Art 2 du Barème Disciplinaire	Joueur	11 11 24	41€
D3	10 11 24	AS CLAIX	4 matchs de suspension	Art 6 du Barème Disciplinaire	Joueur	11 11 24	60€
D3	09 11 24	SC AGRIS	4 matchs de suspension	Art 3 du Barème Disciplinaire	Joueur	11 11 24	60€
D3	09 11 24	US CHASSENEUIL	4 matchs de suspension	Art 3 du Barème Disciplinaire	Joueur	11 11 24	60€
D3	09 11 24	US CHATEAUNEUF	1 match de suspension	Art 1.2 du Barème Disciplinaire	Joueur	11 11 24	35€
D3	09 11 24	US CHATEAUNEUF	5 matchs de suspension	Art 6 du Barème Disciplinaire	Joueur	11 11 24	90€
D3	09 11 24	AS BRIE	1 match de suspension	Art 1.2 du Barème Disciplinaire	Joueur	11 11 24	35€
D4	09 11 24	USA VERDILLE	1 match de suspension	Art 1.2 du Barème Disciplinaire	Joueur	11 11 24	35€

D4	10 11 24	ES ARS	2 matchs de suspension	Art 5 du Barème Disciplinaire	Joueur	11 11 24	41€
D4	10 11 24	ES ARS	1 match de suspension	Art 4 du Barème Disciplinaire	Joueur	11 11 24	35€
D4	10 11 24	AS CLAIX	4 matchs de suspension	Art 3 du Barème Disciplinaire	Joueur	11 11 24	60€
D4	10 11 24	CA ST MEME	1 match de suspension	Art 1.2 du Barème Disciplinaire	Joueur	11 11 24	35€
D4	10 11 24	OF COURBILLAC	1 match de suspension	Art 1.2 du Barème Disciplinaire	Joueur	11 11 24	35€
U15	09 11 24	FC LAROCHE-RIVIERES	3 matchs de suspension	Art 6 du Barème Disciplinaire	Joueur	11 11 24	55€
COUPE DU DISTRICT – J. DEBRIS	03 11 24	CO LUXE	1 match de suspension	Article 4.2 du règlement Disciplinaire	Joueur	04 11 24	35€

[Lien vers le Règlement Disciplinaire et le Barème Disciplinaire en vigueur.](#)

Le Président : Marcel BUISSON

La Secrétaire : Didier AUBIN